



# DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS DE LOYETTES

[www.commune-loyettes.fr](http://www.commune-loyettes.fr)







# Édito

**Chères concitoyennes, chers concitoyens,**

Vous avez décidé de vivre à Loyettes, et vous avez bien fait !

Assurer la sécurité des citoyens dans toutes ses dimensions est la **priorité** de l'équipe municipale.

La commune de Loyettes est insérée dans un environnement naturel et industriel présentant un certain nombre de « risques » pour la population.

L'objet de ce document, que nous voulons didactique, est de vous présenter **les principaux risques majeurs** que nous avons identifiés et de vous présenter les conduites à tenir en cas « d'accident ».

Par ailleurs, la commune a mis en place depuis 2008 une **organisation opérationnelle** de gestion de crise<sup>1</sup> qui est déclenchée en cas de survenue d'un « accident » soit à la demande de l'Autorité Préfectorale, soit à la demande du Maire de la Commune.

Je vous invite à prendre connaissance de ce document et à le **conserver** précieusement. Partagez-le en famille ! Ainsi, nous pourrions ensemble mieux faire face à une possible situation de crise.

Jean-Pierre GAGNE  
Maire de Loyettes

# Définition du risque majeur

Les différents types de risques auxquels chacun d'entre nous peut être exposé sont généralement classés en **5 grandes familles** :

↘ **Les risques naturels** : inondations, mouvements de terrains, avalanches, séisme, etc. ;

↘ **Les risques technologiques**, qui ont pour origine les activités humaines : accident industriel ou nucléaire, rupture de barrage, etc. ;

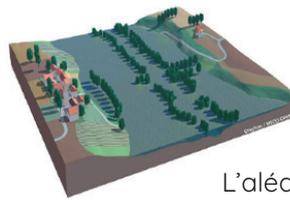
↘ **Les risques liés aux transports** (personnes, matières dangereuses) : les enjeux varient en fonction de l'endroit où survient l'accident ;

↘ **Les risques de la vie quotidienne** ;

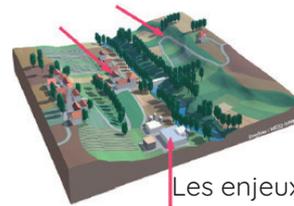
↘ **Les risques liés aux conflits**.

Un évènement potentiellement dangereux, qu'il soit d'origine naturelle ou qu'il résulte de l'action de l'homme, est appelé **aléa**\*.

L'aléa n'est un risque majeur que s'il s'applique à une zone où des **enjeux**\* humains, économiques ou environnementaux sont présents.



L'aléa



Les enjeux,



Le risque

**Deux critères** caractérisent le risque majeur :

↘ **une faible fréquence** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à les ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes ;

↘ **une énorme gravité** : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement, coûts importants des dégâts matériels, immatériels et environnementaux

«La définition que je donne du risque majeur, c'est la menace sur l'homme et son environnement direct, sur ses installations, dont la gravité est telle que la société se trouve absolument dépassée par l'immensité du désastre.»

Haroun Tazieff,  
Chargé de la prévention des risques naturels majeurs de 1981 à 1986

# Sommaire

Parmi les risques auxquels sont soumis les habitants de Loyettes, nous avons retenu les **6 risques suivants**, qui nous semblent être les plus emblématiques de notre environnement :



**Inondation par crue  
du Rhône et de l'Ain**

**10**



**Rupture de barrage**  
(Vouglans, Allement, Coiselet)

**11**



**Accident nucléaire**

**12**



**Séisme**

**13**



**Accident grave de la circulation**  
(avec ou sans matière dangereuse)

**14**



**Risque chimique**

**16**

**Vous trouverez aussi :**

|                        |    |
|------------------------|----|
| Les bons réflexes      | 6  |
| Kit de sécurité        | 8  |
| Alerte et informations | 9  |
| Devenez incollable     | 18 |

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs de LOYETTES (DICRIM)

Directeur de publication : Jean Pierre GAGNE

Rédacteur : Pierre GALLO

Infographie : ECMD

Images : Shutterstock

Ne pas jeter sur la voie publique



# Les bons réflexes

## Ce qu'il faut faire

## Ce qu'il ne faut pas faire



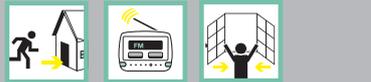
Inondation  
par crue



Rupture  
de barrage



Accident  
nucléaire



Séisme



Accident routier grave  
avec matière dangereuse



Risque  
chimique



# Légende des pictogrammes



Se mettre à l'abri



Écouter la radio



Fermer portes  
et fenêtres



Couper gaz  
et électricité



Monter à l'étage



Abritez-vous sous  
un meuble solide



Ne pas aller chercher ses  
enfants à l'école ; ils sont  
sous bonne garde



Ne pas fumer



Ne pas téléphoner pour  
laisser le réseau libre  
pour les secours



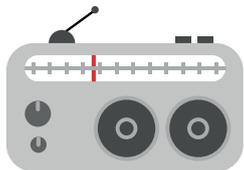
Ne pas rester à côtés  
des lignes électriques,  
des arbres ou des maisons



Ne pas prendre  
son automobile sauf  
en cas d'urgence

# Kit de sécurité

## Prévoyez un kit de sécurité à la maison !



Un poste radio  
avec piles



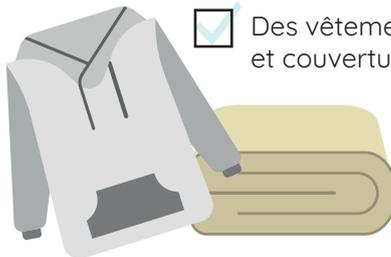
Une lampe  
torche avec piles



Matériel  
pour se calfeutrer  
(ruban adhésif, torchons)



Une trousse  
de premier secours



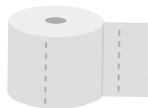
Des vêtements  
et couvertures



Comprimés d'iode



De l'eau et quelques vivres



**Vous pensez  
à autre chose ?**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

# Alerte et information

## Sirène

Le déclenchement des sirènes peut être ordonné par les autorités (Préfet ou Maire) notamment en cas de danger « immédiat ».

**Sachez reconnaître le signal d'alerte !**

Signal national d'alerte



Signal national de fin d'alerte



## La radio



102 MHz ou

franceinfo:

105,4 MHz

Ecoutez la radio pour suivre les consignes de sécurité et l'évolution de la situation. Attention à la qualité des informations accessibles depuis les réseaux sociaux !

## Le système de télé-alerte communal

En cas d'accident grave, la commune de Loyettes déclenchera un **système d'alerte par message ou sms sur vos téléphones**. Vous serez alors informé de la nature du danger et des bons gestes à accomplir.

Il est donc important de vous déclarer sur le système en allant sur le site internet de la commune.

N'hésitez pas à nous fournir vos numéros de portables dont nous vous assurons la confidentialité :

<http://www.commune-loyettes.fr>

Loyettes

Inscrivez-vous  
au système  
d'alerte à la  
population





# Risque inondation Rhône et Ain

## Loyettes est bordé par le Rhône et l'Ain.

- Par ses caractéristiques (relief, hydrographie, climatologie), le Rhône peut connaître des crues rapides.

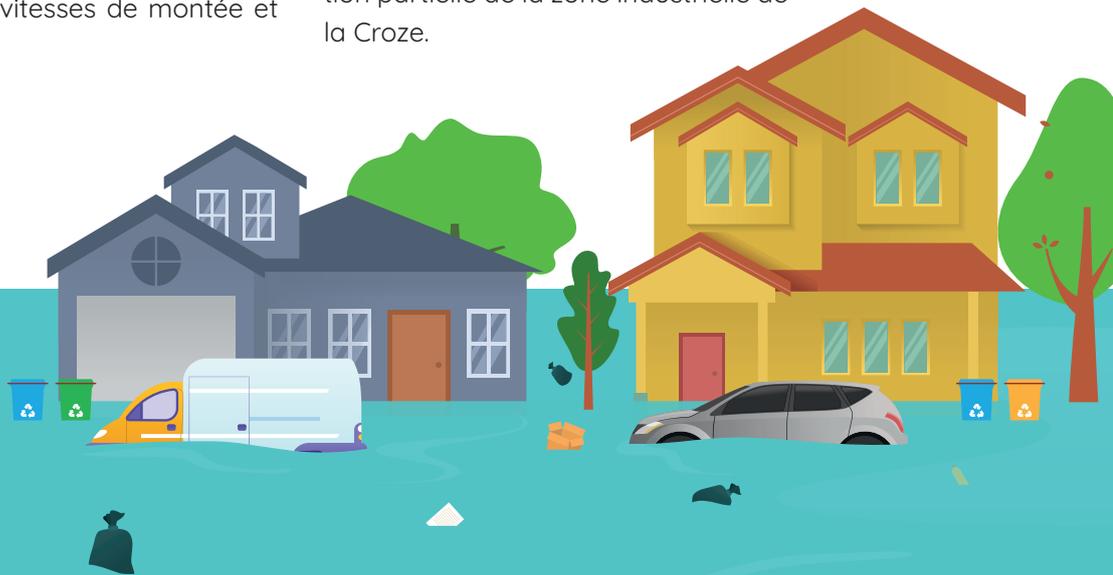
En outre, ses affluents peuvent avoir aussi des crues importantes et dévastatrices en quelques heures. La commune a connu des inondations importantes en avril 1983, février 1990 et octobre 1993.

- L'Ain alterne étiages sévères et grandes crues dévastatrices ; elle connaît des vitesses de montée et de baisse des eaux très rapides.

La crue historique remonte à février 1957 avec un débit de  $2300\text{m}^3/\text{s}$  à Pont-de-Chazey. La crue de février 1999 était d'environ  $1650\text{m}^3/\text{s}$ .

La crue centennale, qui constitue la crue minimale de référence pour un plan de prévention des risques ne s'est pas encore produite sur l'Ain depuis le début du vingtième siècle.

Les crues de l'Ain provoquent essentiellement l'inondation partielle de la zone industrielle de la Croze.

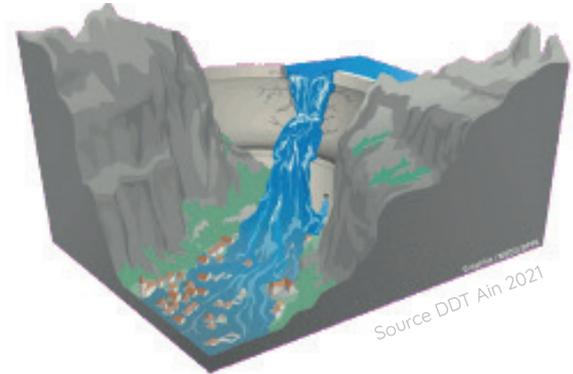
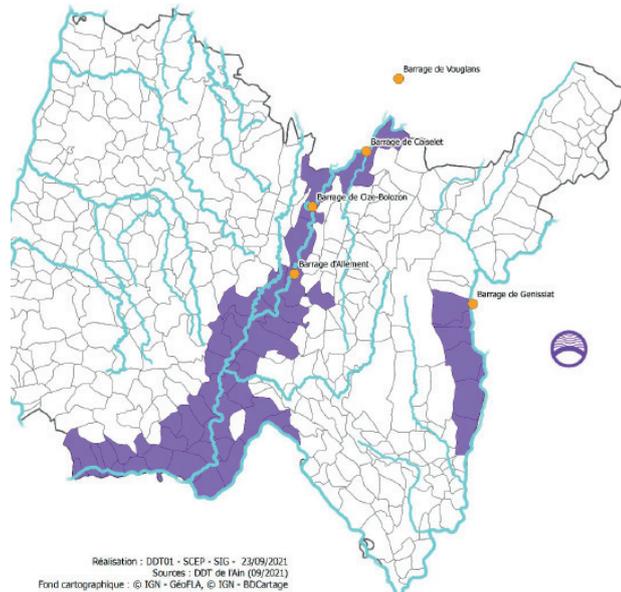


# Rupture de barrage



Loyettes est placée notamment en aval de trois barrages hydrauliques situés sur l'Ain (Vouglans, Allement, Coiselet) et pour lesquels des scénarios de rupture ont été étudiés.

Le barrage de Vouglans, situé à 97 km de Loyettes, constitue la **3<sup>ème</sup> plus grande retenue en France** avec plus de 600 millions de m<sup>3</sup> d'eau. Les deux autres barrages sont plus modestes.



Par exemple, en cas de rupture brusque de l'ouvrage de **Vouglans**, le temps d'arrivée de l'onde de submersion, sur le Nord-Ouest de la commune de Loyettes serait d'**environ 4 heures et 30 minutes** et la surélévation maximale du plan d'eau initial serait d'environ 11 à 14 mètres.



# Risque nucléaire

Loyettes est située à moins de 5 km du Centre Nucléaire de Production d'Electricité du Bugey, exploité par EDF.

## Qu'est-ce que le risque nucléaire ?

Le risque nucléaire est un événement accidentel, avec des risques d'irradiation ou de contamination pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ou l'environnement. **Le risque nucléaire majeur est la fusion du cœur du réacteur d'une centrale nucléaire** ; c'est un phénomène à cinétique lente.

## Quels sont les risques pour l'individu ?

En cas d'accident majeur, les risques sont de deux ordres :

- **Risque d'irradiation** par une source radioactive : en France ce risque concerne principalement le personnel d'une centrale nucléaire.
- **Risque de contamination** par les poussières radioactives dans l'air respiré (nuage ou sur le sol, aliments frais, objets, etc.).

Les conséquences pour l'individu sont fonction de la dose absorbée, de la durée d'exposition, et de la proximité de la source radioactive.

On se protège de l'irradiation par des écrans (eau, plomb, métal) et de la conta-

mination par la mise à l'abri (confinement).

## En cas d'accident, vous serez alertés et informés :

### • par une sirène fixe

Le signal d'alerte comporte trois cycles d'une durée d'une minute et quarante secondes chacun, séparés par un intervalle de 5 secondes. Cette alerte concerne le rayon des 2km autour de la centrale.

### • par un appel téléphonique

Uniquement si vous résidez dans un rayon de 2km autour de la centrale, vous recevrez un appel automatique sur le téléphone fixe de votre domicile (système d'alerte des populations en phase réflexe SAPRE) du CNPE du Bugey. L'appel sera déclenché en même temps que les sirènes. Il vous indiquera les consignes à respecter.

### • par les moyens communaux d'alerte

### • par les services de secours

• **par la radio et la télévision**, en particulier France bleue Isère et France 3 Rhône-Alpes.



# Risque sismique



Toutes les communes de l'Ain sont soumises au risque sismique, à des degrés divers.

## Qu'est-ce que le risque sismique ?

Un séisme ou tremblement de terre provient d'une fracture brutale de la croûte terrestre.

Le séisme génère des **vibrations** importantes du sol qui sont ensuite transmises aux fondations des bâtiments. L'activité sismique est concentrée le long de failles, en général à proximité des frontières entre les plaques tectoniques.

Lorsqu'au niveau de l'une de ces failles les frottements sont importants, le mouvement entre les deux plaques est bloqué. De l'énergie est alors stockée le long de la faille. La libération **brutale** de cette énergie stockée permet de rattraper le retard du mouvement des plaques.

Le **déplacement instantané** qui en résulte est la cause des séismes. Après la secousse principale, des **répliques** peuvent se produire, elles correspondent à des réajustements des blocs au voisinage de la faille.

## Quelles sont les mesures prises ?

Un zonage sismique national, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> mai 2011, définit **cinq zones de sismicité croissante**, le classement s'effectuant au niveau de la commune.

Il impose l'application de règles de construction, d'amé-

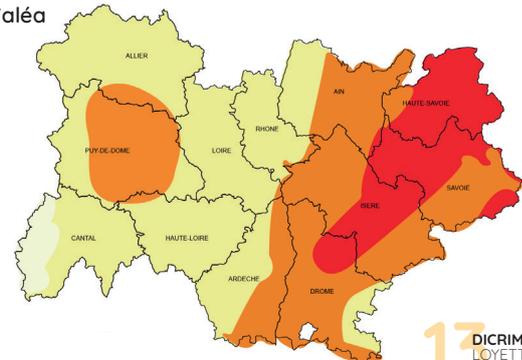
nagement et d'exploitation parasismiques pour les bâtiments, équipements et installations dits «à risque normal» situés dans les zones de sismicité 2, 3, 4 et 5 (code de l'environnement, notamment les articles R.563-4, R.563-5 et D.563-8-1).

Les règles parasismiques s'appliquent aux **constructions neuves et aux travaux importants sur les constructions existantes**. Elles ont pour but d'assurer la **protection des personnes et des biens** contre les effets des secousses sismiques.

Loyettes est classée en zone de **sismicité 3 «modérée»** sur une échelle de 1 à 5.

### Intensité de l'aléa

- Très faible
- Faible
- Modéré
- Moyen





# Accidents graves de circulation ou de matière dangereuse

**Chaque jour de semaine**, Loyettes est traversée par environ **18 000 véhicules** dont **30% de camions**. Malgré les travaux récurrents de sécurisation de la RD20 traversant la commune, nous ne pouvons exclure l'occurrence d'un accident routier grave nécessitant le déclenchement de notre **organisation de crise**.

## Trois types d'effets peuvent y être associés



### Une explosion

Effet thermiques et mécaniques dans un rayon de plusieurs centaines de mètres autour de l'accident



### Un incendie

Type d'accident le plus probable sachant que la majorité des matières dangereuses transportées sont des combustibles ou carburants = effets toxiques



### Un dégagement de nuage toxique lié à la fuite d'une cuve ou citerne

Risque d'inhalation ou d'ingestion directe par contamination des sols

## Signalisation orange des véhicules

### Code danger

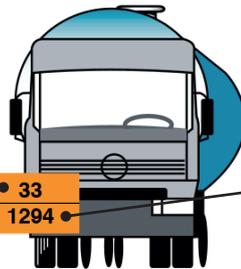
Il comporte deux ou trois chiffres qui indiquent la nature du danger.

33

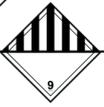
1294

### Code matière

Il est propre à une ou plusieurs matières aux propriétés voisines et permet donc une identification, la plupart du temps, sans ambiguïté.



## Signalétique appliquée au transport de marchandises dangereuses

|              |   |   |
|--------------|---|---|
| Classe 1     |     | Matières et objets explosibles  |
| Classe 2     |    | Gaz   |
| Classe 3     |    | Liquides inflammables   |
| Classe 4     |    | 4.1 - Solides inflammables<br>4.2 Matières sujettes à inflammation spontanée<br>4.3 Matières dégageant des gaz inflammables au contact de l'eau |
| Classe 5     |     | 5.1 Matières comburantes<br>5.2 Peroxydes organiques  |
| Classe 6     |     | 6.1 Matières toxiques<br>6.2 Matières infectieuses  |
| Classe 7     |     | Matières radioactives   |
| Classe 8 & 9 |     | 8 Matières corrosives<br>9 Matières et objets dangereux divers  |

### SIGNALISATION



Matières transportées à chaud



Dangereux pour l'environnement



Quantités exceptées



Quantités limitées



# Risques chimiques

Seul le quartier des Gaboureux, situé à 5 km environ du **Parc Industriel de la Plaine de l'Ain (PIPA)**, est concerné par un **accident chimique grave**. Le **PIPA** comporte près de 200 entreprises, dont 3 établissements classés «Seveso seuil haut» et qui ont défini règlementairement un **Plan Particulier d'Intervention (PPI)** :

## SPEICHIM PROCESSING

- Régénération et purification de produits chimiques (solvants et intermédiaires de synthèse) par distillation et distillation réactive.

## SIEGFRIED

- Fabrication à façon de principes actifs pharmaceutiques (produits finis ou intermédiaires pharmaceutiques) pour médicaments.

## TREDI

- Incinération à haute température de déchets dangereux liquides, solides et gazeux,
- Valorisation de saumures,
- Décontamination d'équipements électriques contenant des PolyChloroBiphényles (PCB),
- Réhabilitation de transformateurs,
- Régénération de gaz à effet de serre.

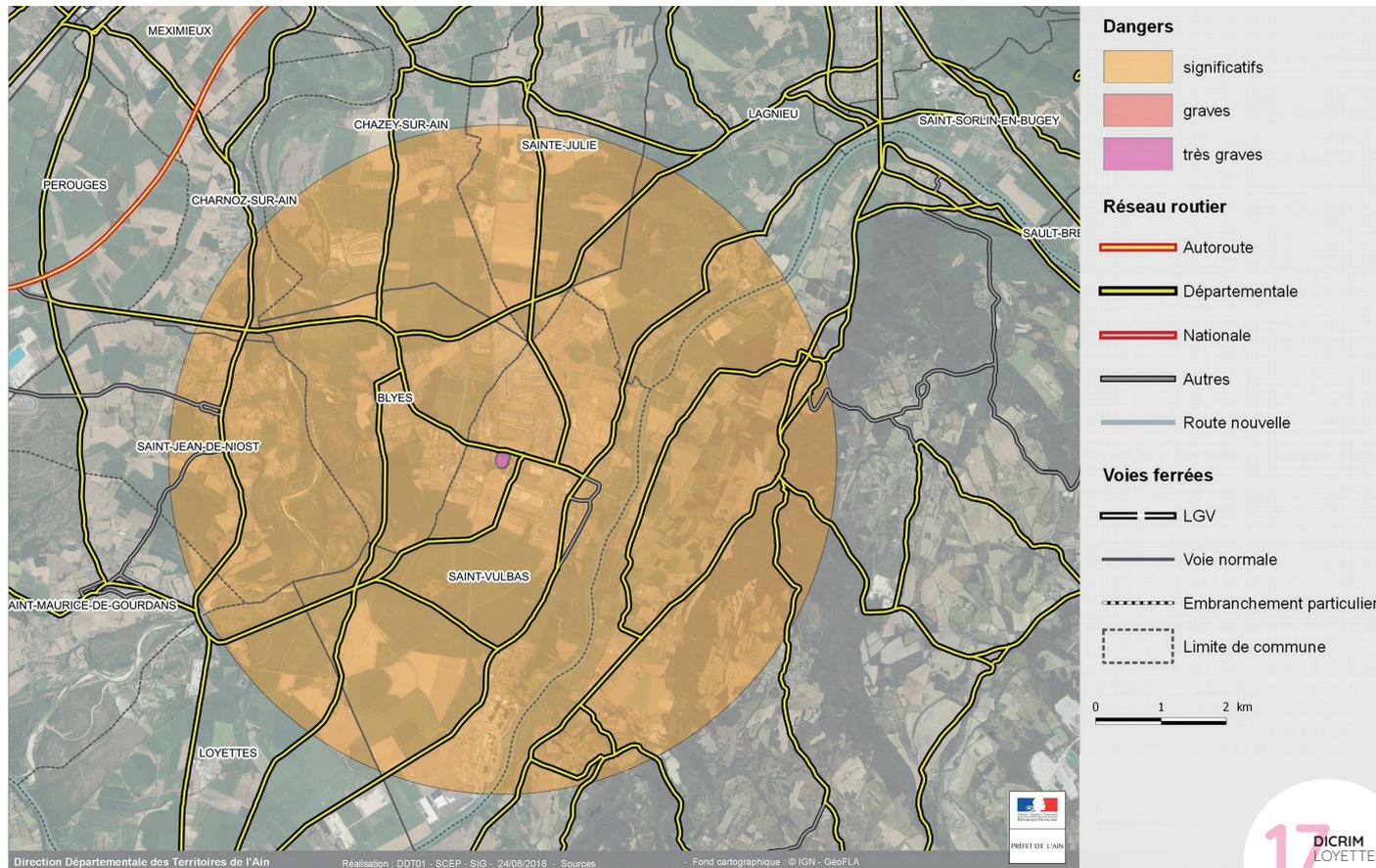
Le **PPI** définit notamment un **cas d'accident grave** dit «Scénario n°5 : phénomène toxique majorant (environ 5,1km)». Le danger repose sur l'exposition des personnes et des biens à un flux toxique. Seule la société **TREDI** est concernée.

Les enjeux recensés concernent **plusieurs milliers de personnes** sur les départements de l'Ain et de l'Isère ainsi que la totalité des entre-

prises du PIPA. Ce phénomène est basé sur une cinétique rapide. Le phénomène dangereux identifié est la constitution d'un **nuage toxique** suite à la rupture d'une canalisation transportant le gaz vers le four de combustion.

La **stratégie de protection** des populations dans la zone impactée repose sur la mise à l'abri des personnes dans un bâtiment.

# PPI PIPA (Siegfried - Speichim - Tredi) Enveloppes des effets toxiques

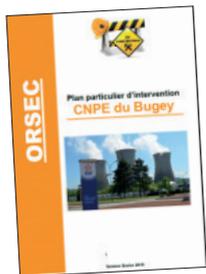


# Devenez incollable !

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs de l'Ain (2021) :

[https://www.ain.gouv.fr/IMG/pdf/20211115\\_ddrm.pdf](https://www.ain.gouv.fr/IMG/pdf/20211115_ddrm.pdf)

**La centrale du Bugey** : une cellule d'information du public est ouverte et accueille le public sur rendez-vous du lundi au vendredi. Tel : 04 74 34 33 33 / n° vert : 0800 00 01 02

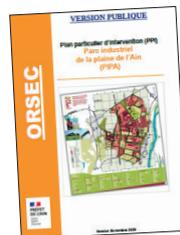


Consultez le Plan Particulier d'Intervention (PPI) de la centrale du Bugey (EDF) :

<https://www.ain.gouv.fr/plan-particulier-d-intervention-ppi-de-la-centrale-a5045.html>

Consultez les sites des experts et de l'Autorité de Sûreté :

- **www.irsn.fr** : expert public en matière de recherche et d'expertise sur les risques nucléaires et radiologiques ;
- **www.asn.fr** : contrôle du nucléaire pour protéger le public, les patients, les travailleurs et l'environnement ; information des citoyens.



Les industries chimiques du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain

Consultez le PPI du PIPA : <https://www.ain.gouv.fr/ppi-du-parc-industriel-de-la-plaine-de-l-ain-pipa-a5933.html>

Les inondations

Pour connaître l'état d'alerte des cours d'eau, consulter : le site internet [www.vigicrues.gov.fr](http://www.vigicrues.gov.fr).

Pour en savoir plus, consulter : le site internet [www.georisque.gov.fr](http://www.georisque.gov.fr)

Et plus généralement pour les informations sur les accidents industriels :

Le site ARIA :

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/>

LE BARPI EN CAS D'ACCIDENT ACCIDENTOLOGIE Rechercher parmi nos 50 000 accidents et publications

**Fortes chaleurs et risques technologiques : quelques rappels**  
Flash - 10/05/2022  
La France connaît sa première vague de chaleur la seconde semaine de mai selon les prévisions de Météo-France. C'est l'occasion de rappeler les enseignements tirés du retour d'expérience sur l'accidentologie liée à ce phénomène naturel. Illustrés d'exemples des deux dernières...

**Le BARPI**  
Médiathèque interactive de référence en accidentologie industrielle, le BARPI vous informe sur les accidents industriels et technologiques et les décrypte pour vous.

**Lettre d'information**  
Tous les deux mois, recevez sur votre messagerie les actualités du BARPI.



# DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL  
SUR LES RISQUES MAJEURS DE LOYETTES



101 Rue de la Mairie  
01360 Loyettes  
04 78 32 70 28  
[mairie@commune-loyettes.fr](mailto:mairie@commune-loyettes.fr)

[www.commune-loyettes.fr](http://www.commune-loyettes.fr)